



Aumont-Aubrac, le 15 octobre 2024

Objet : Taxe de séjour 2024

Pièce Jointe : Tableau déclaratif

Madame, Monsieur,

La période de perception de la taxe de séjour est désormais annuelle soit du 01 janvier au 31 décembre 2024 (délibération CC du 28/06/2022).

Vous recevrez donc fin décembre l'avis de paiement de la taxe de séjour 2024.

Cependant, certains établissements fermant avant la fin d'année souhaitent déclarer et s'acquitter de leur taxe dès cessation de leur activité annuelle.

Aussi, pour ceux qui sont concernés, je vous transfère dès à présent le tableau à compléter à partir des informations que vous avez recueillies sur l'état journalier que nous vous avons envoyé courant mars et que vous devez avoir tenu à jour. (*Nombre de personnes ayant logé dans l'établissement, nombre de nuits passées, montant de la taxe perçue...*)

Concernant les réservations effectuées via les opérateurs numériques (*Airbnb, Abritel, Lozère Résa...*) la taxe de séjour est collectée par les plateformes et reversée directement à la Communauté de Communes des Hautes Terres de l'Aubrac. Vous ne recevrez donc pas d'avis de la CCHTA. **Cependant, merci de bien vouloir indiquer le nombre de nuitées** dans les colonnes prévues à cet effet sur le bordereau de déclaration

Pour vous aider dans le calcul de la taxe de séjour, vous trouverez un guide pratique ainsi que le simulateur de calcul disponible sur le site internet de l'office de tourisme d'Aumont-Aubrac :

www.ot-aumont-aubrac.fr

Selon l'article R.2333-54 du CGCT, toute absence de perception, de déclaration, déclaration incomplète ou inexacte et absence de reversement de la taxe de séjour est sanctionnée d'une contravention de 750€. A défaut de déclaration, la taxe de séjour forfaitaire sera appliquée.

Pour toutes questions concernant la taxe de séjour, vous pouvez contacter l'Office de Tourisme Aubrac Lozérien au 04.66.42.88.70 ou par mail : aumont@aubrac-lozere.com ou la Communauté de Communes des Hautes Terres de l'Aubrac au 04.66.31.69.45.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

*Le Président de la Communauté
de Communes des Hautes Terres de
l'Aubrac,
M. Alain ASTRUC*

